

# DOCUMENT

## D'INFORMATION

### RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'INFLUENZA AVIAIRE Élevages de basse-cour

#### INTRODUCTION

*Il est possible de déceler l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages du Québec et du Canada. Aussi, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) tient à informer les propriétaires de volailles de basse-cour et à leur présenter les recommandations à suivre pour protéger la santé de leurs oiseaux et éviter la propagation de cette maladie contagieuse.*

#### Qu'est-ce que l'influenza aviaire?

L'influenza aviaire est une maladie qui peut toucher les espèces aviaires domestiques ou sauvages. Les oiseaux sauvages, notamment les canards et les oies, sont reconnus comme des réservoirs naturels du virus de l'influenza aviaire. Ces oiseaux, chez lesquels la maladie est généralement peu ou pas visible, peuvent excréter le virus pendant une longue période de temps et contaminer l'environnement ou d'autres oiseaux. Les oiseaux d'élevage, notamment les poulets, les dindons, les faisans, les cailles et les pintades, vont présenter des signes de la maladie qui varient selon le type de virus – faiblement pathogène ou hautement pathogène. En comparaison d'un virus faiblement pathogène, un virus hautement pathogène cause une maladie grave et provoque la mort chez les oiseaux domestiques.

Bien que certaines souches du virus puissent exceptionnellement infecter les humains, ce risque est généralement associé à des contacts très étroits avec la volaille atteinte. L'influenza aviaire ne comporte aucun risque pour la salubrité des aliments si les produits de volaille sont préparés correctement.

#### Quels sont les signes cliniques observables chez les oiseaux malades?

- Mortalité subite accrue.
- Dépression et entassement.
- Diminution de la consommation de nourriture et d'eau.
- Signes respiratoires (détresse, toux, râles et éternuements).
- Diminution du rendement de la ponte d'œufs ou ponte d'œufs anormaux.
- Enflure de la tête, des caroncules et des crêtes.
- Sinusites (enflure des yeux, sécrétions).
- Signes nerveux (démarche anormale, tremblements, torticolis).
- Diarrhée liquide verdâtre.

## Comment se transmet la maladie?

- Oiseaux domestiques ou sauvages infectés (contact direct, aérosols, sécrétions ou excréments).
- Employés, visiteurs ou toute autre personne ayant les mains, les bottes ou les vêtements contaminés.
- Matériel ou équipement contaminé.
- Surfaces contaminées.
- Aliments contaminés.
- Réserves d'eau contaminée.

Au moment d'une éclosion d'influenza aviaire, les activités de rassemblement d'oiseaux – par exemple les foires, les ventes, les expositions et les festivals – accroissent le risque de propagation de la maladie. En effet, le déplacement d'oiseaux infectés qui sont apparemment en bonne santé concourt à la transmission de la maladie à d'autres oiseaux et peut ainsi entraîner la propagation du virus dans de nouveaux élevages.

## Quelles sont les recommandations à suivre?

EN TOUT TEMPS :

- Appliquez les mesures obligatoires, en vertu de la réglementation provinciale pour éviter les contacts avec les oiseaux sauvages :
  - Gardez les oiseaux à l'intérieur ou dans des enclos d'où ils ne peuvent sortir
  - Protégez les aliments et l'eau de manière que les oiseaux sauvages ne puissent y accéder ni les souiller;
  - N'utilisez pas d'eau de surface (ex. : eau des lacs, des rivières ou des étangs) pour abreuver les oiseaux captifs ou pour nettoyer les bâtiments ou l'équipement d'élevage.
- Introduisez dans le troupeau uniquement des nouveaux oiseaux dont la condition sanitaire et la provenance sont connues.
- Isolez les nouveaux oiseaux et ceux qui reviennent d'un rassemblement avicole des autres oiseaux de l'élevage pour une période de deux à quatre semaines au minimum (voir l'encadré « Oiseaux en isolement »).
- Surveillez l'apparition de signes de maladie chez les oiseaux de l'élevage.
- Portez des bottes lavables et des vêtements propres au moment de donner des soins aux animaux. Avant et après avoir soigné les animaux, lavez-vous les mains, nettoyez vos chaussures et changez de vêtements. Assurez-vous que le personnel et les visiteurs qui entrent en contact avec les oiseaux respectent également ces consignes.
- Contrôlez la circulation humaine en interdisant l'accès de l'élevage aux personnes non autorisées, en particulier aux personnes ayant pu avoir un contact avec d'autres oiseaux, notamment des canards et des oies. Pour ce faire, vous pouvez simplement verrouiller les voies d'accès.
- Nettoyez et désinfectez les véhicules moteurs et l'équipement avant leur entrée dans la ferme. La propreté est aussi essentielle au moment de vos déplacements (meunerie, abattoir, etc.) pour éviter la propagation de maladies.
- Maîtrisez et éloignez la vermine et les insectes.

- Éliminez sans délai et de façon adéquate les carcasses d'oiseaux morts.
- Évitez les contacts avec des élevages commerciaux (ex. : visite, prêt de matériel).
- Si vos animaux ont été malades, n'utilisez pas le fumier ni la litière, même compostés, dans un potager.
- Garder un registre de vos fournisseurs et de vos acheteurs d'oiseaux qui comprend leurs coordonnées.

#### EN PRÉSENCE DE SIGNES DE LA MALADIE :

- Isolez les oiseaux présentant des signes de maladie (voir l'encadré « Oiseaux en isolement »).
- Communiquez avec un médecin vétérinaire. Si vous n'avez pas de médecin vétérinaire, vous pouvez consulter le site Internet de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca) ou le site Internet de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles dans la section « Élevage de basse-cour » (<http://www.eqcma.ca/elevage-de-basse-cour/qui-appeler-en-cas-de-maladie>).
- Vous pouvez aussi signaler au MAPAQ toute situation inhabituelle ou toute mortalité excessive en composant le 1 844 ANIMAUX. De plus, si vous suspectez la présence de l'influenza aviaire, vous devez communiquer avec le bureau de district de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de votre région et avec le MAPAQ.

#### À L'OCCASION D'UN RASSEMBLEMENT D'OISEAUX :

- Évitez de participer à des foires, à des ventes, à des expositions ou à des festivals lorsque la maladie sévit dans la région ou dans la province de l'activité.
- Ne partagez pas de matériel avec d'autres propriétaires d'oiseaux.
- Isolez les oiseaux transportés des autres oiseaux du troupeau à leur retour du rassemblement (voir l'encadré « Oiseaux en isolement »).

#### Oiseaux en isolement

- ✓ *Occupez-vous toujours en dernier des oiseaux en isolement.*
- ✓ *Nettoyez et désinfectez régulièrement les cages et le matériel utilisés pour ces oiseaux pendant la période d'isolement et à la fin de cette période.*
- ✓ *Utilisez des vêtements, des couvre-chaussures et du matériel distinct pour s'occuper de ces oiseaux. Si le même matériel doit être utilisé, nettoyez et désinfectez-le avant et après vous être occupé des oiseaux tenus en isolement.*
- ✓ *Lavez-vous les mains lorsque vous passez d'un groupe d'oiseaux à l'autre.*
- ✓ *Surveillez plus intensément l'apparition de signes de maladie pendant la période d'isolement.*

#### Où obtenir plus d'information?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'influenza aviaire, visitez le site Internet du MAPAQ au [www.mapaq.gouv.qc.ca/influenzaaviaire](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/influenzaaviaire).

---

Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant la biosécurité dans les petits troupeaux de volaille, vous pouvez consulter le site Internet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ([www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)) dans les sections « Animaux – Animaux terrestres – Biosécurité – Information sur la biosécurité pour le grand public – Propriétaire de petits élevages et d'oiseaux de compagnie » ou encore le site Internet de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, section « Élevage de basse-cour » ([www.eqcma.ca](http://www.eqcma.ca)).